

Image not found or type unknown



Succession - Abattement fiscal

Par **essouane**, le **07/02/2015** à **23:13**

Bonjour,

j'aimerais savoir comment se calcule le 2e abattement fiscal sur une donation en usufruit-nue propriété, si la période des 15 ans est achevée et que l'usufruitiere n'a pas atteint ses 80 ans?

ex sur une donation de 340.000 € , sur 204.000€ en nue propriété , moins l'abattement il reste 104.000 €, si 2e abattement , quels seraient les frais?